

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac



Séance extraordinaire du 21 mai 2024 à 20h

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 21 mai 2024, dès 20h, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André, et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jean Barrette, Gilles Massey, Jacques Ostiguy et Ian Dellner.

Assiste également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 20h.

2024-05-077

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 21 mai 2024 à 20h;

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Monsieur Gilles Massey

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mai 2024 et d'appliquer l'article 956 du *Code municipal* qui édicte que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. FORMALITÉS DE CONVOCATION

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Nomination de l'agent administratif – Employé temporaire 6 mois

4.2 Autorisations accordées au Responsable de l'Urbanisme et des projets municipaux

5. SERVICES URBAINS

5.1 Mandat géotechnique et caractérisation environnementale – rue des Peupliers et rue des Noyers

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

3 FORMALITÉS DE CONVOCATION

2024-05-078

3.1 FORMALITÉS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 153 du *Code municipal*.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil confirment que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal*, à tous les membres du conseil incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 RESSOURCES HUMAINES

2024-05-079

4.1 NOMINATION DE L'AGENT ADMINISTRATIF – EMPLOYÉ TEMPORAIRE 6 MOIS

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage effectué par la direction générale de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey
Appuyé par Monsieur Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE Madame Sabrina Généreux soit et est engagée à titre d'agent administratif, comme employé temporaire 6 mois, aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité et Madame Généreux.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Coupal soit autorisée à signer le contrat tel que négociée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-05-080

4.2 AUTORISATIONS ACCORDÉES AU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DES PROJETS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2024-05-063 autorise l'embauche de Mme Anick Courval au poste de responsable de l'urbanisme et des projets municipaux;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu d'autoriser cette employée municipale à :

- Assumer les responsabilités reliées à l'émission de permis, telles que l'analyse et la délivrance des permis et/ou certificats et autres attestations;
- Voir à l'application des règlements municipaux et régionaux sous la juridiction de sa fonction d'inspecteur en environnement et bâtiment;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

- Émettre des constats d'infraction municipale pour tous les règlements d'urbanisme et municipaux qui sont applicables sur le territoire de la municipalité;
- Agir à titre de conciliateur-arbitre;
- Toute autres fonctions normalement dévolues à ce poste dans une municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur Ian Dellner

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE la municipalité désigne Mme Anick Courval comme inspectrice en bâtiment et en environnement sur son territoire responsable de la délivrance des permis, des certificats et des attestations de conformité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SERVICES URBAINS

2024-05-081

5.1 MANDAT GÉOTECHNIQUE – RUE DES PEUPLIERS ET RUES DES NOYERS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de remplacement des conduites d'eau potable sur la rue des Peupliers et sur la rue des Noyers la firme Efel Experts-Conseils a été mandatée pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Efel Experts-Conseils recommande à la municipalité de procéder à une étude géotechnique et une caractérisation environnementale sur les rues en question;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une demande d'offres de services auprès de 3 firmes spécialisées dans le domaine géotechnique et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues par les firmes spécialisées se détaillent ainsi :

- Géninovation au montant de 24 560\$ plus les taxes applicables;
- Solmatech au montant de 29 850\$ plus les taxes applicables;
- Enviro-Expert au montant de 34 850\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale permettront de :

- Connaître la nature, la propriété, les épaisseurs et les élévations des matériaux en place;
- Déterminer le niveau de la nappe souterraine;
- Déterminer la présence de roc;
- Recommander des méthodes de travail d'excavation et les pentes sécuritaires lors des travaux;
- Obtenir des recommandations sur la préparation des fonds d'excavation;
- Obtenir des recommandations sur la réutilisation des sols en place;
- Obtenir des recommandations sur la reconstruction de la structure de la chaussée;
- Obtenir la caractérisation environnementale des sols en place;

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

- Procéder à des analyses chimiques des échantillons pour détecter la présence des contaminants;
- Permettre de calculer la volumétrie des sols contaminés (au besoin) par plage de contamination en fonction des plans de réfection des infrastructures souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Efel Experts-Conseil d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme soit Géninovation au montant de 24 560\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy
Appuyé par Madame Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le mandat géotechnique à la firme Géninovation au montant de 24 560\$ plus les taxes applicables et que le tout soit financé par l'aide financière de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-082

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André
Appuyé par Madame Najah Zaoude

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 21 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire

Mme Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*